



**La Contribution de l'Économie Sociale et Solidaire
dans la Mise en Oeuvre du Programme « Awrach »**

Hamid ZAHIR

Doctorant en sciences économiques

Laboratoire de Recherche en Innovation, Responsabilité et Développement

Durable (INREDD)

FSJES, Marrakech

Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc

Résumé :

La mise en œuvre des projets du programme Awrach a nécessité le recours à l'économie sociale et solidaire. Cette économie à travers les associations, a joué un rôle très important dans la réussite de ce programme au Maroc en général et à la préfecture de Marrakech en particulier. L'orientation du pays vers l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'emploi, en fixant le cadre général du programme Awrach et en assurant son lancement et sa concrétisation ne peut être aboutie sans la participation directe de cette économie à vocation humaine qui réunit l'efficacité économique, l'utilité sociale et l'aspect environnemental.

À travers une méthodologie basée sur l'approche quantitative et en répondant à la problématique : Quel rôle l'économie sociale et solidaire a-t-elle joué dans la réussite du programme Awrach ? notre recherche nous a conduit à confirmer la contribution positive de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre des politiques publiques à vocation sociale.

Mots clés : Economie Sociale et Solidaire, programme Awrach.



ABSTRACT

The implementation of the Awrach program projects required the use of the social and solidarity economy. This economy, through associations, played a very important role in the success of this program in Morocco in general and in the prefecture of Marrakech in particular. The country's orientation towards accelerating the implementation of the employment policy, by setting the general framework of the Awrach program and ensuring its launch and implementation cannot be achieved without the direct participation of this human-oriented economy that combines economic efficiency, social utility and the environmental aspect.

Through a methodology based on the quantitative approach and by answering the problem : What role did the social and solidarity economy play in the success of the Awrach program ? our research led us to show the positive contribution of the social and solidarity economy in the implementation of public policies with a social vocation.

Keywords : Social and Solidarity Economy, Awrach program.



Introduction générale

Le Maroc a élaboré un nouveau modèle de développement visant à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du pays. Il s'agit d'un modèle qui a pour objectif de stimuler la croissance inclusive, réduire les inégalités et améliorer la qualité de vie des citoyens. Le programme gouvernemental de l'actuel gouvernement du pays (2021-2026), vise comme objectif la mise en œuvre de ce nouveau modèle de développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son engagement dans le domaine de l'emploi, un programme concret appelé petits et grands chantiers publics, est lancé en partenariat avec des départements ministériels, institutions publiques, autorités locales et collectivités territoriales, associations de la société civile, coopératives locales, entrepreneurs du secteur privé. Ce programme a pris comme nom « Awrach » en ciblant la création de 250.000 emplois pendant deux ans : 2022 et 2023. Il est conçu comme programme sociétal qui permet d'encadrer les catégories exclues, et qui représente une avancée majeure dans la promotion de l'emploi et de l'insertion durable au Maroc.

Grâce à une approche novatrice et à la collaboration entre le secteur public et privé, mais également avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), le gouvernement s'engage fermement à créer des opportunités d'emploi pour un grand nombre de chercheurs d'emploi, contribuant ainsi au développement économique et social du pays. Cette initiative audacieuse reflète la volonté du Maroc de bâtir un avenir plus prospère et inclusif pour tous ses citoyens.

Le programme Awrach vise l'accompagnement des exclus du marché du travail et des catégories touchées par les répercussions de la pandémie de Covid-19, en améliorant leur employabilité et en augmentant leurs chances d'insertion professionnelle, avec de plusieurs partenaires, sans exiger aucune qualification pour les bénéficiaires du programme qui est divisé en deux parties. La première partie concerne des chantiers temporaires généraux d'environ 6 mois en moyenne et qui constituent 80% du nombre de bénéficiaires de l'ensemble du programme, visant à réaliser des travaux et activités à caractère temporaire, qui s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt public et du développement durable. La seconde partie, concerne les chantiers d'appui à l'inclusion durable qui constituent 20% des bénéficiaires du programme dans son ensemble, et qui visent à atteindre trois objectifs à savoir répondre aux services destinés à la communauté, aux familles et aux personnes (alphabétisation, soins aux personnes âgées, activités sportives), accompagner les secteurs et entreprises impactées par les répercussions du Covid 19 et enfin accompagner les entreprises souhaitant embaucher les personnes concernées ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des chantiers temporaires du programme Awrach a nécessité le recours à l'économie sociale et solidaire. Cette économie à travers les associations, a joué un rôle très important dans la réussite de la mise en œuvre du programme Awrach au Maroc en général et à la préfecture de Marrakech en particulier. L'orientation du pays vers l'accélération de la mise en œuvre de la



politique d'emploi, en fixant le cadre général du programme Awrach et en assurant son lancement et sa concrétisation ne peut être aboutie sans la participation positive de cette économie à vocation humaine qui réunit l'efficacité économique, l'utilité sociale et l'aspect environnemental.

Le nombre des associations a connu au Maroc une augmentation importante depuis 2005, date du lancement de l'INDH¹. En 2022, on comptait un peu plus de 240 000 associations². Ces dernières sont réparties sur l'ensemble du territoire national, alors qu'auparavant elles étaient concentrées dans les grandes agglomérations urbaines. Ce qui en fait un réservoir pour l'emploi. Cela d'autant que selon le rapport de la Cour des comptes au titre des années 2019 et 2020, le montant global des subventions accordées aux associations par différents départements ministériels, au titre de la période 2014-2019, s'est élevé à 11,2 MMDH. Ce qui représente une moyenne annuelle de 2 MMDH. Environ 92% des subventions reçues par les associations ont été accordées par sept départements ministériels parmi 33 départements³.

Le programme Awrach le prouve justement et bien avant le programme national de l'alphabétisation ou encore la généralisation de l'enseignement préscolaire avec l'appui de l'INDH. Le programme d'alphabétisation mobilise plus de 4 000 associations qui ont signé des conventions avec l'Etat pour une enveloppe de 400 MDH. Le projet de généralisation de l'enseignement préscolaire, doté d'une enveloppe de 1,35 MMDH, était également une source d'emplois associatifs. Ce sont des programmes dans lesquels les associations interviennent comme prestataires d'un service public, mais également comme employeur.

Notre recherche nous a conduit à montrer l'utilité de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'exécution des projets du programme Awrach dans la préfecture de Marrakech illustre la contribution des associations dans la réussite de la création d'emploi par ces acteurs de l'ESS à travers ce programme.

Le recours aux associations dans la mise en œuvre du programme Awrach, trouve son fondement dans la réalité où l'Etat ne peut pas tout faire et aussi dans l'article 12 de la Constitution qui énonce que les associations intéressées à la chose publique contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics⁴. Il a besoin des acteurs qui sont proches de la population pour mener à bien des projets sociaux conçus pour répondre aux besoins des habitants et des administrations publics.

¹ El mostafa nassiri & wafa khalek, « rôle de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) dans la promotion de l'économie sociale et solidaire au Maroc : cas de la préfecture d'agadir Ida outanane », Université Ibn Zohr Agadir, Maroc, 2017

² Ghassan Wail ELKARMOUMI - medias24.com, 11 février 2023

³ Cour des comptes, rapport au titre des années 2019 et 2020 (Synthèse), RABAT

⁴ Constitution de la Royaume du Maroc, Juillet 2011.



Le chômage est un problème contemporain vécu par les pays en développement et dont l'Etat marocain ne fait pas exception, ses effets sont néfastes sur l'économie du pays. Partant de ce problème, le gouvernement a élaboré le programme Awrach qui vise à créer des emplois temporaires, en impliquant les associations et les coopératives dans la mise en œuvre de ce programme. Dans ce travail de recherche, il nous incombe d'évaluer cette participation de l'économie sociale et solidaire dans la réussite de ces projets, en prenant le cas des associations de la préfecture de Marrakech. La question centrale à laquelle nous essayons de répondre à travers ce travail se pose comme ainsi : **Quel rôle l'économie sociale et solidaire a-t-elle joué dans la réussite du programme Awrach ?**

Pour répondre à cette question, il nous a été utile dans un premier temps de collecter les données du programme auprès des administrations relevant des acteurs intervenant dans le programme à savoir le conseil préfectoral et l'agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), et dans un deuxième temps d'élaborer un questionnaire qui a été adressé aux associations qui ont réalisé des projets dans le cadre du programme Awrach. L'objectif, était d'évaluer le rôle joué par ces associations en tant que des acteurs de l'ESS, mais aussi d'évaluer les engagements des administrations et ces associations impliquées dans la mise en œuvre du programme Awrach et de voir aussi l'effet de ce programme sur la population.

1- Le programme « awrach » : des projets sociaux pour la création d'emploi

Le programme gouvernemental 2021-2026 comprend plusieurs engagements ciblant le côté social des politiques publiques. Parmi les dix engagements du gouvernement, il y a la création d'un million d'opportunités d'emploi pendant cinq ans, la mise en œuvre de la protection social globale, l'éradication de la pauvreté et de la vulnérabilité pour un million de famille, le soutien et l'élargissement de la classe moyenne, la mise en place des conditions économiques et sociales pour l'apparition d'une classe moyenne dans le monde rural et la généralisation du préscolaire en faveur des enfants à partir de l'âge de quatre ans tout en instaurant une gouvernance permanente et efficace de contrôle de qualité et de réduction des disparités sociales et territoriales.

En plus, le programme gouvernemental propose des réponses réelles et ambitieuses pour sortir de la crise du covid-19 à laquelle les Marocains sont confrontés collectivement, une crise qui a révélé l'ampleur de l'économie informelle, les carences des secteurs sociaux et la faiblesse des réseaux de sécurité sociale. C'est dans ce cadre que s'intègre le programme Awrach qui vise les exclus du marché du travail et de faciliter leur intégration économique.

Nous allons présenter ce programme, déterminer son approche de mise en œuvre et ses organes de gouvernance, pour enfin mettre en relief sa mise en œuvre.



1.1. Composantes et avantages du programme Awrach

Dans le but d'accompagner les exclus du marché du travail et de faciliter leur intégration économique, le programme gouvernemental 2021-2026 prévoit le développement de programmes innovants visant à améliorer l'employabilité et à accroître les chances d'insertion professionnelle, d'une part, comme ainsi que d'encourager l'initiative individuelle à travers un soutien technique et financier à la création d'entreprises, d'autre part. Parmi ces programmes figure le programme « Petits et Grands Travaux Publics Provisoires » qui est lancé à l'échelle territoriale en partenariat entre les secteurs ministériels, les établissements publics, les collectivités territoriales et les collectivités territoriales, ainsi que des associations de la société civile et des coopératives locales, ainsi que des entreprises du secteur privé, sans exigence de qualification, afin d'apporter des réponses immédiates à ceux qui ont souffert des répercussions de la pandémie de Covid-19.

1.1.1. Composantes du programme Awrach

Le programme vise à préparer les bénéficiaires au marché du travail et à accéder aux opportunités d'intégration offertes par le décollage économique, en organisant des cours préparatoires, formation pour réaliser des activités spécifiques de l'atelier tout en renforçant les capacités et les comportements et en développant l'esprit de citoyenneté et la culture du travail au cours de l'année. Le nombre de bénéficiaires a atteint presque 250 000 personnes au cours des années 2022 et 2023, qui sont intégrées dans le cadre de contrats à durée déterminée (contrats « AWRACH ») dans la limite de la durée de réalisation des chantiers. L'Etat a alloué une enveloppe financière estimée à 2,25 milliards de dirhams pour financer le programme juste au titre de l'exercice 2022.

Le présent programme se compose de deux parties : (1) des chantiers publics provisoires d'une durée moyenne de 6 mois environ, et (2) des chantiers de soutien à l'intégration durable.

- Les chantiers publics provisoires, destinés à environ 80% du nombre total de bénéficiaires du programme, visent à répondre aux besoins d'infrastructure des citoyens. Ils visent également à réaliser des travaux et des activités à caractère temporaire qui s'inscrivent dans le cadre d'utilité publique et de développement durable, comme l'achèvement des voiries, le bornage des monuments et des équipements publics, ou encore l'aménagement des espaces verts pour lutter contre la désertification et l'ensablement, la numérisation des archives, la revitalisation culturelle et sportive, ou encore l'encadrement pédagogique ponctuel... Ces chantiers permettront permettre l'intégration de groupes cibles dans le cadre de contrats de travail temporaire.
- Les chantiers d'accompagnement à l'intégration durable, destinés à environ 20% des bénéficiaires du programme.



Ces projets ont permis l'intégration des groupes cibles en accordant des subventions pour stimuler l'emploi, à condition que les travailleurs soient retenus pour une période d'au moins 24 mois.

1.1.2. Avantages du programme pour les bénéficiaires

Le programme « AWRACH » cible deux groupes principaux, il s'agit en premier lieu des personnes qui ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, et ensuite des personnes ayant perdu leur travail à cause de la pandémie sanitaire liée au Covid-19 ou pour d'autres raisons.

a- Les avantages pour les bénéficiaires des projets provisoires

Il s'agit essentiellement de bénéficier d'un revenu mensuel au minimum égal au SMIC pendant toute la durée des chantiers, mais aussi de bénéficier d'une couverture sociale, y compris d'une indemnisation familiale, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'État prendra en charge les dépenses liées aux salaires, à la part de l'employeur et à l'assurance accidents du travail en matière de couverture sociale.

L'encadrement au sein des chantiers est garanti dans le but de développer les aptitudes et compétences après avoir reçu un document de l'employeur à la fin des chantiers pour augmenter les chances d'intégration ultérieure dans des activités économiques similaires.

b- Les avantages pour les bénéficiaires des projets pour soutenir l'inclusion durable

Ces avantages concernent l'intégration pour une période d'au moins 24 mois avec un revenu au moins égal au salaire minimum et de bénéficier d'une couverture sociale, y compris d'une indemnisation familiale, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'Etat accordera aux opérateurs une subvention de stimulation de l'emploi d'un montant de 1.500 dirhams par mois pour une durée de 18 mois pour chaque bénéficiaire.

Le bénéficiaire aura en fin de compte une expérience professionnelle qui lui permettra d'être embauché dans d'autres opportunités d'emploi.

1.2. Approche de mise en œuvre et Organes de gouvernance du programme

Le circulaire du chef de gouvernement n° 03/2022 du 12 Janvier 2022 portant objet « la mise en œuvre du programme de création de 250.000 emplois directs pendant deux années dans le cadre des chantiers publics provisoires », détaille l'approche de mise en œuvre du programme Awrach, ainsi que ses organes de gouvernance.

1.2.1. Approche de mise en œuvre du programme

En cohérence avec la nécessité de valoriser l'aspect territoriale pour favoriser l'emploi, le programme « AWRACH » est mis en œuvre dans un cadre contractuel avec les acteurs régionaux et régionaux, tout en assurant l'implication effective des différents services extérieurs des secteurs ministériels et des groupes territoriaux pour atteindre les objectifs souhaités.



Dans ce contexte, le comité stratégique stipulé à la clause cinq ci-dessous s'est efforcé de déterminer les parts de chaque région, par rapport au nombre annuel total de bénéficiaires du programme « Awrach » dans ses deux versions. Alors que le Comité Stratégique lance les chantiers d'accompagnement à l'insertion durable, il détermine périodiquement, jusqu'à l'achèvement du programme, la liste des préfectures et régions bénéficiant des chantiers provisoires conformément au principe d'expérimentation avant la généralisation.

Les comités régionaux travailleront à identifier les secteurs touchés par les répercussions de la pandémie de Covid-19, ainsi que les services de prestation sociale qui doivent être développés en termes d'chantiers pour soutenir l'intégration durable. Au niveau des comités provinciaux, la liste des projets qui auront été déterminés par le Conseil provincial ou le Conseil préfectoral sera approuvée et les services extérieurs des ministères seront mobilisés dans le but d'apporter un soutien logistique et d'encadrement pour mener à bien les projets.

Une méthodologie appropriée est adoptée pour suivre et évaluer les étapes de mise en œuvre du programme en mettant en place un mécanisme de suivi et d'évaluation basé sur des rapports périodiques préparés tous les trois mois par les comités régionaux et compilés au niveau régional avant de les envoyer au Comité National de Leadership. Ces rapports incluent le nombre et la nature des chantiers, le nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) par âge, ainsi que la durée des prestations pour chaque atelier. Les comités régionaux prépareront également des rapports relatifs à la subvention d'incitation à l'emploi avant de les envoyer au Comité national de leadership. Ces rapports comprennent des données sur la nature des secteurs touchés, le nombre de coopératives et d'entreprises qui en bénéficient, ainsi que le nombre de personnes intégrées, en plus de la nature des services qui ont été identifiés et du nombre de personnes intégrées. Ces rapports peuvent également inclure des processus d'intégration pour des groupes touchés par des causes liées au domaine territorial.

Une convention est signée entre le ministère de l'Intégration économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et le Conseil de chaque région ou préfecture, selon laquelle est déterminé le nombre de personnes à intégrer dans le cadre des chantiers de travail temporaire, ainsi que ainsi que les obligations de chacune des parties, conformément au modèle de convention qui est préparé à cet effet. Les projets prioritaires qui répondent aux besoins et attentes des citoyens sont ainsi sélectionnés et les associations et coopératives sont choisies selon un cahier de nomination spécial et par un comité provincial, en concluant en suite des conventions avec les autorités de la wilaya ou la province (Wali ou gouverneur). Des subventions sont transférées au profit de ces acteurs de l'ESS pour leur permettre d'attirer des formateurs spécialisés selon la nature de chaque atelier, mais aussi pour mobiliser des équipements et des matières premières afin d'assurer la réalisation des projets, tout en préparant tous les trois mois des rapports techniques et financiers sur l'avancement du programme.



Le ministère de l'inclusion économique, des petites entreprises, de l'emploi et des compétences quant à lui met à la disposition du conseil provincial ou préfectoral le kit de gestion du programme (règles - modèles de cahiers de recrutement - procédure de sélection des associations ou coopératives - moyens de communication...). Ce ministère assure le transfert de la subvention d'encadrement des associations et coopératives et les fonds nécessaires à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour couvrir les salaires ainsi que la part patronale des cotisations de couverture sociale.

Le conseil provincial ou préfectoral accorde l'autorisation à l'acteur de l'ESS (association ou coopérative) du commencement des travaux des chantiers, en assurant le transfert de la subvention d'encadrement et en apportant l'encadrement et le soutien logistique nécessaires à la réalisation des projets. Ce conseil suit l'achèvement des chantiers et approuve les travaux terminés.

L'association ou la coopérative sélectionnée œuvrera à annoncer les demandes de nomination des personnes souhaitant travailler dans les chantiers en question, et de lancer la procédure de sélection des candidats selon une procédure spécifique, pour conclure des contrats de travail avec les personnes choisies, et œuvrer à leur inscription à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément aux lois et règlements en vigueur. Ces personnes bénéficient des formations préparatoires de courte durée, et sont déclarées mensuellement à la CNSS conformément à la réglementation en vigueur afin de leur permettre de percevoir leur salaire et de bénéficier de la couverture sociale.

1.2.2. Organes de gouvernance du programme

Il a été décidé d'établir un système de gouvernance pour piloter et accompagner la mise en œuvre du programme « AWRACH », basé sur la mise en place d'un comité stratégique, d'un comité de leadership au niveau national, d'un comité régional et de comités provinciaux au niveau territorial, selon ce qui suit :

A. Comité stratégique du programme « AWRACH »

Un comité stratégique est constitué sous la présidence du premier ministre, qui détermine les orientations stratégiques du programme. Il intervient à assurer une cohérence globale du programme et à garantir un arbitrage des besoins sectoriels en services qu'il soit au niveau régional ou provincial.

B. Comité directeur du programme « AWRACH »

Le comité d'animation du programme, est dirigé par le Ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Sa mission est d'assurer l'activation des orientations stratégiques du programme, coordonner les différentes interventions, préparer les mécanismes de fonctionnement et suivre l'évolution du programme. Ce comité intervient dans la préparation des mécanismes des outils du programme (guides de procédures, modèles de conventions, outils de suivi et d'évaluation, système d'information et supports de communication). Il permet aussi d'apporter un appui aux différents acteurs (comités régionaux et provinciaux), de développer des programmes de renforcement des capacités des associations et coopératives dans le but d'une



gestion optimale des projets et de la formation des bénéficiaires et d'examiner les rapports préparés par les comités régionaux sur les progrès de la mise en œuvre du programme, ainsi que les différents rapports d'évaluation préparés sur le programme. A travers ces rapports, il élabore des rapports sur l'avancement du programme au niveau national et les présenter au Comité Stratégique.

Le Comité d'Orientation du Programme est composé de représentants des secteurs représentés au sein du Comité Stratégique (au moins rang de directeur central), outre le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi, le Directeur Général du National Social Fonds de Sécurité, le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences et le Directeur du Bureau de Coopération au Développement.

Le Président du Comité peut inviter à ses réunions toute autorité gouvernementale ou institution publique concernée par l'ordre du jour du Comité, ainsi que toute personne ou organisme dont la présence lui paraît utile, à titre exceptionnel.

C. Comité régional du programme « AWRACH »

Un comité régional du programme « AWRACH » est créé au niveau de chaque région, dirigé par le wali de la région, et il supervise la bonne mise en œuvre du programme au niveau régional. Dans ce cadre, il intervient pour coordonner la mise en œuvre du programme au niveau régional et identifier les secteurs touchés par les répercussions de la pandémie de Covid-19, ainsi que les services de prestations sociales qui doivent être développés. Le comité apporte un soutien aux comités provinciaux et prépare les rapports sur l'avancement du programme au niveau régional en les adressant au comité de direction.

Le comité régional est composé du président du conseil de la région, des gouverneurs des provinces de la région, des présidents des conseils provinciaux, outre les directeurs régionaux des secteurs ministériels et des établissements publics représentés au comité de direction.

D. Comités provinciaux du programme « AWRACH »

Des comités provinciaux du programme « AWRACH » sont établis au niveau de chaque province ou préfecture, dirigés par le gouverneur de la province ou de la préfecture, et ils supervisent la bonne mise en œuvre du programme au niveau provincial. Dans ce cadre, il intervient pour approuver la liste des projets proposés par le conseil provincial ou préfectoral, et mobiliser les services extérieurs des ministères et des établissements publics dans le but d'apporter un appui logistique et d'encadrement à la réalisation des projets, tout en assurant l'activation des mécanismes de suivi afin de garantir la bonne réalisation des projets ;

Le comité provincial est composé du président du conseil de la province ou de la préfecture et des directeurs provinciaux des secteurs ministériels et des établissements publics représentés au comité régional.

1.3. Mise en œuvre du programme Awrach

La mise en œuvre du programme Awrach nous amène à faire une lecture dans le rapport préliminaire de l'Observatoire de l'action gouvernementale (OTRAGO)



publié en janvier 2022 sur le programme. L'observatoire est une institution non gouvernementale qui vise à fixer les bases et les fondements de l'instauration d'une culture d'observation civile et objective de la pratique politique au Maroc, tout en participant au renforcement des tendances démocratiques, à la participation active et positive des citoyens aux affaires politiques marocaines. Il permet aussi le renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi des différentes politiques publiques et leurs répercussions directes sur le bénéficiaire direct qui est le citoyen.

Dans le cadre de sa première lecture du programme Awrach, l'observatoire de l'action gouvernementale, présente un ensemble de constats⁵.

- L'observatoire apprécie la démarche gouvernementale qui vise à accélérer le respect de ses obligations en matière d'emploi, tout en fixant le cadre global du programme AWRACH et en le lançant dans un délai de trois mois après l'investiture du gouvernement ;
- L'institution considère ce programme, comme un nouveau type de politique publique de l'emploi, que notre pays vient de l'adopter pour la première fois, et qui va permettre de soulager la pression sur le marché du travail, et protéger la compétitivité de la valeur du travail.

De même, l'Observatoire considère que l'orientation positive du programme a permis de participer à l'amélioration du taux de consommation, à travers les revenus qu'ils génèrent au nombre important de bénéficiaires, signalant l'initiative d'assurer le cadre juridique de la relation d'emploi du programme, avec l'imposition de la couverture sociale comme condition préalable aux opportunités de travail créées.

Néanmoins, l'Observatoire a mis en relief la faiblesse des capacités logistiques et humaines pour accompagner la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne l'encadrement et l'accompagnement des bénéficiaires du programme des petits et grands chantiers temporaires pendant la durée des ateliers, comme indiqué dans les objectifs du programme.

Dans sa lecture préliminaire du programme AWRACH, l'observatoire a mentionné un ensemble de suggestions, afin de participer à enrichir le débat sur le programme et de contribuer à présenter un point de vue civil qui peut favoriser le succès du programme et de ses objectifs⁶.

Les recommandations du rapport de l'OTRAGO mettent l'accent sur l'adoption des procédures de gestion plus fluides, et la recherche des possibilités de gestion éloignées de la bureaucratie administrative tout en assurant des règles transparentes et complètes, à l'égard des acteurs de l'ESS, bénéficiaires du programme.

⁵ Observatoire de l'action gouvernementale (OTRAGO), rapport : programme national de création d'emploi 2022-2023, janvier 2022

⁶ Idem.



L'institution recommande le renforcement des rôles des parties prenantes nationales chargées de l'emploi, dans les différentes étapes du programme, et de bénéficier de leur expertise et de leur expérience en matière d'encadrement, de communication et de gestion sur le terrain en plus du renforcement de la communication sur le programme, de manière à permettre de comprendre et d'expliquer ses différents contenus et objectifs pour les différentes catégories de la société⁷.

Par la suite, l'observatoire recommande l'adéquation de certaines opportunités proposées dans le cadre du programme, avec les possibilités réelles d'accès au marché d'emploi, et insiste sur le renforcement des capacités de formation qualifiante pendant la période des chantiers, tout en renforçant l'accompagnement sérieux et continu des bénéficiaires.

L'observatoire préconise de travailler à remédier au déséquilibre des quotas alloués aux deux volets du programme de manière à assurer un équilibre entre eux et à accroître la cohérence et l'harmonie entre les différentes composantes du programme.

Le programme Awrach s'intègre dans le cadre de la stratégie nationale pour l'emploi du Maroc 2015-2025 qui propose une nouvelle approche de la politique de l'emploi visant à aller au-delà des traditionnelles politiques actives du marché du travail et de la question du chômage

La politique de l'emploi est mise au centre de l'action publique qui adopte une approche globale intégrant les dimensions économiques, financières, budgétaires et institutionnelles prenant en compte l'ensemble des déficits d'emplois et des catégories de la population touchées par ces déficits. Son objectif principal est de réunir les conditions permettant la création d'emplois suffisants en nombre et satisfaisants en qualité pour répondre aux attentes de la jeunesse et corriger les inégalités entre les sexes et les disparités territoriales en matière d'emploi. La promotion de l'emploi productif, la valorisation du capital humain et la bonne gouvernance du marché du travail constituent les principaux leviers pour assurer des conditions de vie décentes aux populations vulnérables et lutter durablement contre la pauvreté et la précarité

Le programme Awrach, en tant que programme social qui permet d'encadrer les catégories exclues, représente une avancée majeure dans la promotion de l'emploi et de l'insertion durable au Maroc. Grâce à une approche novatrice et à la collaboration entre le secteur public et privé, le gouvernement s'engage fermement à créer des opportunités d'emploi pour un grand nombre de chercheurs d'emploi, contribuant ainsi au développement économique et social du pays. Cette initiative audacieuse reflète la volonté du Maroc de bâtir un avenir plus prospère et inclusif pour tous ses citoyens.

⁷ Idem.



2. Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre du programme « awrach »

Le conseil préfectoral de Marrakech, en tant que collectivité territoriale, est un acteur essentiel de la consolidation de la politique de décentralisation et de la promotion des principes de démocratie locale, et un levier clé pour parvenir à un développement économique et social global et durable⁸.

L'objectif ultime du Conseil Préfectoral de Marrakech est de continuer à se mobiliser afin de relever les défis posés et de contribuer à la fourniture des éléments du développement durable et à l'amélioration du niveau de vie de la population de Marrakech, notamment en milieu rural.

En tant qu'organe de mise œuvre du programme « AWRACH », le conseil préfectoral de Marrakech joue un rôle important dans la réussite des projets de ce programme, tenant compte des compétences qui lui sont attribuées par la Loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces⁹.

Le circulaire du chef de gouvernement n° 03/2022 du 12 Janvier 2022 portant objet « la mise en œuvre du programme de création de 250.000 emplois directs pendant deux années dans le cadre des chantiers publics provisoires » incombe la mise en œuvre du programme Awrach au conseil préfectoral, mais aussi aux acteurs de l'ESS et essentiellement les coopératives et les associations.

Notre travail de recherche consiste à faire une étude de cas en choisissant le conseil préfectoral de Marrakech où les associations ont été les acteurs qui ont contribué à l'exécution des projets relevant du programme Awrach. La question centrale à laquelle nous essayons de répondre à travers ce travail se pose comme ainsi : **Quel rôle l'économie sociale et solidaire a-t-elle joué dans la réussite du programme Awrach ?**

Pour répondre à cette question, il nous a été utile dans un premier temps de collecter les données du programme auprès des administrations relevant des acteurs intervenant dans le programme à savoir le conseil préfectoral et l'agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), et dans un deuxième temps d'élaborer un questionnaire qui a été adressé aux associations qui ont réalisé des projets dans le cadre du programme Awrach. L'objectif, était d'évaluer le rôle joué par ces associations en tant que des acteurs de l'ESS, mais aussi d'évaluer les engagements des administrations et ces associations impliquées dans la mise en œuvre du programme Awrach et de voir aussi l'effet de ce programme sur la population.

2.1. Programme « AWRACH » dans la préfecture de Marrakech : Acteurs et données

2.1.1. Les principaux acteurs de la mise en œuvre du programme

A. Le conseil préfectoral de Marrakech

⁸ Mot du président du conseil préfectoral de Marrakech, site officiel du CPM

⁹ Promulguée par le Dahir n°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015), *Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016)*



En tant qu'organe de mise œuvre du programme « AWRACH », le conseil préfectoral de Marrakech joue un rôle important dans la réussite des projets de ce programme, tenant compte des compétences qui lui sont attribuées par la Loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces¹⁰.

Ainsi, la préfecture ou la province est une collectivité territoriale de droit public, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle constitue l'un des niveaux de l'organisation territoriale du Royaume. La préfecture est chargée, à l'intérieur de son ressort territorial, des missions de promotion du développement social, notamment en milieu rural de même que dans les espaces urbains. Ces missions concernent également le renforcement de l'efficacité, de la mutualisation et de la coopération entre les communes sises sur le territoire de la préfecture ou de la province. A cet effet, la préfecture œuvre à lutter contre l'exclusion et la précarité dans les différents secteurs sociaux. Cette loi stipule dans son article n°78 que la préfecture exerce des compétences propres, des compétences partagées avec l'Etat et des compétences qui lui sont transférées par ce dernier.

Les compétences propres comportent les compétences dévolues à la préfecture ou à la province dans un domaine déterminé de manière à lui permettre d'accomplir, dans la limite de ses ressources et à l'intérieur de son ressort territorial, les actes relatifs à ce domaine, notamment la planification, la programmation, la réalisation, la gestion et l'entretien. L'article 79 précise bien ces compétences propres :

« A l'intérieur de son ressort territorial, la préfecture ou la province exerce des compétences propres dans les domaines suivants :

- Le transport scolaire dans le milieu rural ;
- La réalisation et l'entretien des pistes rurales ;
- La mise en place et l'exécution de programmes pour réduire la pauvreté et la précarité.

La préfecture ou la province exerce les compétences partagées entre elle et l'Etat dans les domaines suivants :

- la mise à niveau du monde rural dans les domaines de santé, de formation, des infrastructures et des équipements ;
- le développement des zones montagneuses et oasiennes ;
- la contribution à l'alimentation du monde rural en eau potable et en électricité ;
- les programmes de désenclavement du milieu rural ;
- la contribution à la réalisation et à l'entretien des routes provinciales ;
- la mise à niveau sociale dans les domaines de l'éducation, de la santé, du social et du sport.

¹⁰ Promulguée par le Dahir n°1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015), *Bulletin Officiel N° 6440* du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016)



La préfecture ou la province exerce les compétences qui lui sont transférées de l'Etat, dans le domaine du développement social et la réalisation et l'entretien des petits et moyens ouvrages hydrauliques notamment en milieu rural.

B. L'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)

L'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences est un établissement public qui a pour mission de contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi qualifié.

Les offres d'emploi « AWRACH » sont annoncées selon chaque région par le biais de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), ainsi que par des associations et des coopératives, en particulier les associations engagées dans le développement, la solidarité, l'éducation, l'alphabétisation et d'autres activités. Elles présentent les opportunités et précisent toutes les conditions et procédures spécifiques.

C. La Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée par les pouvoirs publics, comme intermédiaire, pour servir les salaires aux employés recrutés dans le cadre du programme chantiers provisoires et primes d'appui à l'emploi aux employeurs éligibles¹¹.

L'association ou la coopérative, comme acteur de l'ESS, qui est sélectionnée par le comité provincial dédié pour conduire un « Chantiers Provisoires » doit entreprendre, en tant qu'employeur auprès de la CNSS, les démarches nécessaires vis-à-vis de cette caisse :

- Demande d'affiliation « Awrach »
- Adhésion à Daman-com
- Immatriculation des bénéficiaires.

Une fois l'association ou la coopérative est sélectionnée par le comité provincial dédiée, elle doit entreprendre les démarches nécessaires vis-à-vis de la CNSS pour:

- Avoir une affiliation spéciale à cette mesure, même si elle dispose déjà d'une affiliation normale ;
- Adhérer au portail DAMAN-COM ;
- Immatriculer les personnes recrutées dans le cadre du programme « Chantiers provisoires » ;
- Procéder à leur déclaration durant toute la période d'exercice de leur activité sur le chantier.

¹¹ Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, guide employeur relatif aux démarches à accomplir auprès de la CNSS, concernant le programme Awrach.



D. Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire : Associations et coopératives

L'article 12 de la Constitution énonce que les associations intéressées à la chose publique contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics.

Le lancement du programme Awrach est sans doute l'occasion de rouvrir le débat sur le travail associatif rémunéré. Le programme, lancé en janvier 2022, est déployé dans le cadre de contrats qui sont conclus notamment par des associations. Le déploiement de ces projets s'appuiera uniquement sur les associations et les coopératives pour le recrutement et la conduite de ces chantiers, pour ce qui est des chantiers publics, alors que pour le soutien à l'inclusion durable, les entreprises peuvent aussi participer. Ces organisations seront sélectionnées selon une procédure d'appel à projet et elles doivent justifier, entre autres, d'expérience proche de la nature du chantier.

Le Conseil préfectoral de Marrakech a tenu des sessions extraordinaires le 02/08/2022 et le 22/05/2023, qui ont été consacrées à l'examen et l'approbation de la sélection de 46 associations et coopératives pour la mise en œuvre du programme « Awrach » au niveau de la préfecture de Marrakech au titre de l'année 2022 pour la première session et au titre de l'année 2023 pour la session du mois de mai 2023.

2.2. Les données du programme Awrach dans la préfecture de Marrakech

Le programme Awrach constitue un ensemble de projets sociaux qui visent la création de l'emploi pour les personnes en chômage, soit pour ceux qui ont perdu leur travail à cause de la corona virus ou pour ceux qui cherchent un emploi provisoire lui permettant d'accumuler de l'expérience et d'avoir un salaire minimum pour subsister et continuer à chercher un emploi stable et durable.

La collecte des données du programme nous a mené à les chercher dans les administrations relevant des acteurs intervenant dans le programme à savoir le conseil préfectoral et l'agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).

Le nombre total des projets et des bénéficiaires selon les années 2022 et 2023 est détaillé comme ainsi :

	2022	2023	Total
Nombre de projets	18	48	66
Nombre de bénéficiaires (salariés)	840	2046	2886

Source : Conseil préfectoral Marrakech

Le tableau suivant détaille les projets selon le nombre, les axes d'intervention, le nombre des bénéficiaires et la subvention d'encadrement selon les deux années 2022 et 2023 :



2.3. Les données émanant de l'ANAPEC

Ces données concernent en premier lieu en plus du nombre total des bénéficiaires, la répartition de ces bénéficiaires pendant les deux années d'exécution 2022 et 2023 selon le sexe, et la disponibilité des diplômés.

	2022	2023	Total	Pourcentage
Total des bénéficiaires	2046	840	2886	100%
Sexe masculin	956	407	1363	47,22%
Sexe féminin	1090	433	1523	52,78
Diplômés	1521	712	2233	77,37%
Non diplômés	525	128	653	22,63%

Le nombre d'emplois temporaires créés concernent *Source : ANAPEC, Marrakech* 11,51% du nombre total, et le sexe féminin représente 52,78%.

2.3. Présentation et analyse des données de la recherche

Afin de relever la participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre du programme Awrach dans la préfecture de Marrakech, nous avons demandé les données nécessaires de ce programme auprès du conseil préfectoral. Ces données concernent :

- L'axe du programme ;
- L'intitulé des projets ;
- L'objectif des projets ;
- Les secteurs concernés ;
- Le lieu d'exécution des projets ;
- Le nombre des bénéficiaires ;
- Le nombre des associations ou coopératives qui ont conclus un contrat avec le conseil.

L'outil de la recherche est basé sur un questionnaire formulé selon une méthodologie qui prend en considération l'objectif de la recherche dont la finalité est de faire un état des lieux du rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre du programme Awrach et donc la participation de l'ESS dans la réussite de ce chantier de création d'emploi et de richesse et par conséquent le développement territorial du Maroc en général et la préfecture de Marrakech en particulier. Le nombre des associations qui ont répondu à notre questionnaire, établi par google Forms, est de 21 parmi les 45 associations bénéficiaires du programme.

Les axes du questionnaire élaboré trouvent leur inspiration dans le circulaire du chef de gouvernement n° 03/2022 du 12 Janvier 2022 portant objet « la mise en œuvre du programme de création de 250.000 emplois directs pendant deux années dans le cadre des chantiers publics provisoires ».



2.3.1. Les résultats saillants de la recherche

Notre recherche nous a amené à faire une enquête auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire et essentiellement les associations puisqu'aucune coopérative n'a soumis sa candidature pour exécuter un projet du programme Awrach, même si ces coopératives sont aussi sollicitées de postuler selon les avis de demande de projets lancés par le conseil préfectoral pour l'année 2022 ou l'année 2023. Le conseil de la préfecture et l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et de compétences (ANAPEC), ont fait aussi l'objet de notre enquête. Ces deux derniers nous ont mis à notre dispositions les données concernant le programme Awrach dans la préfecture de Marrakech.

Le dépouillement des données du questionnaire nous a conduit à présenter les résultats de l'enquête et à les interpréter en utilisant les schémas obtenus par google Forms. Dans ce paragraphe, nous allons analyser ces résultats selon les axes du questionnaire et enfin faire des suggestions ou des recommandations pour une meilleur amélioration de ce programme dans le cas où il peut être l'objet de nouvelles versions ultérieurs ou aussi dans le cas des programmes similaires.

Les principaux résultats de l'enquête se présentent ainsi :

❖ Données générales

- Les associations constituent les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui ont participé à la mise en œuvre du programme Awrach ;
- Le siège de la plupart de ces associations se trouve dans la commune e Marrakech ;
- Les dates de création des associations qui ont mis en œuvre le programme Awrach se concentrent plus dans l'année 2012 et plus ;
- Ces associations trouvent des difficultés à recruter des salariés fixes et plus que la moitié d'entre elles dispose de plus de 20 personnes comme bénévoles ;
- La plupart de ces associations interviennent dans des domaines d'environnement, de développement, éducation, formation et encadrement et dans toute la région de Marrakech-Safi ;

❖ Données concernant le programme Awrach

- L'environnement et aménagement de l'espace, constitue l'axe le plus important des projets Awrach réalisés par les associations en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire,
- La direction régionale de l'environnement et la principale administration concernée par les projets de création des emplois dans le cadre du programme Awrach ;
- La commune de Marrakech est la commune la plus concernée par ces projets ;
- 66% des emplois provisoires ont été créés par 24% des associations, ce qui montre qu'il s'agit des associations bien structurées et qui sont capables de gérer la gestion de ces ressources humaines ;
- 77,37% des salariés bénéficiaires des projets du programme Awrach ont un diplôme de l'OFPPPT ou un baccalauréat et plus ;



❖ **L'évaluation des projets du programme Awrach**

- Le conseil préfectoral a fourni un effort considérable dans l'encadrement des associations par rapport aux autres intervenant à savoir l'ANAPEC, la CNSS et les secteurs ministériels concernés par les projets du programme Awrach ;
- Le conseil préfectoral a respecté ses engagements et son accompagnement et suivi vis-à-vis des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la mise en œuvre du programme Awrach ;
- Les associations déclarent comme suffisant la subvention du projet reçu de la part du conseil préfectoral, c'est le cas aussi des équipements fournis à leur service par les administrations concernées par les projets.

❖ **Respect des acteurs de l'ESS de leurs obligations dans les contrats**

Généralement les associations, en tant que acteurs de l'économie sociale et solidaire, ont respecté leurs engagements tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat conclus avec le conseil de la préfecture de Marrakech et qui ont fait l'objet de l'approbation et la validation du Wali de la région Marrakech Safi. Ces associations ont élaboré un avis de demandes de candidature d'embauche, respecté la procédure de sélection des candidats bénéficiaires des projets et ont Signé des contrats de travail, et ensuite ont organisé des formations à courte durée, pour ensuite désigner des comités de travail et un planning d'exécution. D'autres engagements ont aussi été respectés à savoir :

- ✓ Prise en considération des mesures de sécurité professionnelle dans les projets ;
- ✓ Suivi et évaluation des employés au sein des projets ;
- ✓ Déclaration mensuelle des employés au CNSS ;
- ✓ Elaboration d'un rapport mensuel sur l'état d'avancement des projets ;
- ✓ Elaboration d'un rapport final et un PV de clôture des projets.

❖ **Évaluation de l'impact des programmes Awrach sur le terrain**

Les projets relevant du programme Awrach ont des effets positifs sur le terrain et sur la population et ont répondu aux attentes des citoyens.

❖ **Les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du programme Awrach**

Même si la subvention de gestion des projets reçu du conseil préfectoral de la ville de Marrakech est estimée comme suffisante, le principal problème rencontré par les associations lors de la mise en œuvre du programme Awrach est l'insuffisance des moyens matériels et financiers, suivi des procédures administratives.



Conclusion générale

L'Economie Sociale et Solidaire à travers les associations, a joué un rôle très important dans la réussite de la mise en œuvre du programme Awrach dans la préfecture de Marrakech. L'orientation du gouvernement vers l'accélération de la mise en œuvre de ses engagements en matière d'emploi, en fixant le cadre général du programme Awrach et en assurant son lancement et sa concrétisation ne peut être aboutie sans la participation positive de cette économie à vocation humaine qui réunit l'efficacité économique, l'utilité sociale et l'aspect environnemental.

Le programme Awrach, a constitué un nouveau type de politique générale de l'emploi, que le Maroc vient d'opter pour la première fois, qui a permis non seulement de soulager la pression sur le marché du travail, mais également protéger la compétitivité de la valeur du travail. De même l'orientation positive du programme a permis de contribuer à l'augmentation du taux de consommation, à travers les revenus qu'il a procuré au grand nombre de bénéficiaires.

Malgré la crainte de la faiblesse des capacités logistiques et humaines pour mettre en œuvre le programme Awrach, les associations des communes relevant de la préfecture de Marrakech, ont mobilisé les moyens dont elles disposent avec efficacité et efficience pour atteindre les résultats comme indiqué dans les objectifs du programme. Comme toutes...les acteurs de l'ESS ont rencontré des problèmes dans l'exécution des projets, c'est le cas notamment de l'encadrement et l'accompagnement par les secteurs concernés par les projets qui n'ont pas été à la hauteur des attentes du programme.

Notre recherche nous a conduit à confirmer les constats et remarques de la première évaluation de l'Observatoire d'Action gouvernementale concernant le programme Awrach et à présenter un ensemble de propositions, afin de contribuer à enrichir le débat sur le programme et contribuer au succès du programme et de ses objectifs.

Il va falloir veiller à adopter des procédures de gestion plus simples, en éloignant de la logique administrative bureaucratique tout en assurant des règles transparentes et complètes, à l'égard des bénéficiaires du programme, qu'il s'agisse d'associations ou des coopératives.

Les institutions nationales chargées de l'emploi sont appelées à renforcer leurs rôles dans les différentes étapes du programme, et bénéficier de leur expertise et de leur expérience en matière d'encadrement, de communication et de gestion sur le terrain en plus du renforcement de la communication sur le programme, de manière à permettre de comprendre et d'expliquer ses différents contenus et objectifs pour les différentes catégories de la société, tout en assurant l'adéquation de certaines opportunités proposées dans le cadre du programme, avec les possibilités réelles d'accès au marché d'emploi. Il est attendu aussi de ces instances, le renforcement des capacités de formation qualifiante pendant la période des projets, et l'accompagnement sérieux et continu des bénéficiaires.



Nous terminons ce travail de recherche avec des suggestions émanant des propositions des acteurs et qui constituent nos convictions personnelles dans le cadre de l'amélioration de la mise en place des projets de ce programme ou autres programmes similaires, tout en traitant ce thème de recherche. Il s'agit entre autres de :

- Prolonger la durée d'exécution des projets ;
- Accompagner les acteurs de l'ESS (associations et coopératives) dans toute la chaîne des projets ;
- Engager activement et positivement tous les intervenants dans l'exécution des projets relevant des programmes ;
- Augmenter le montant des subventions de gestion des projets ;
- Instaurer les textes relatifs aux associations afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la Constitution.



Bibliographie

- A.Artis & D.Demoustier ,« Economie sociale : penser l'économie autrement ? », Xème RIUESS – Université de Luxembourg, juin 2010.
- Amal Chevreau, IPEMED, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les pays du Maghreb », 2013 (<http://www.ipemed.coop/fr/nos-projets-r16/economie-sociale-et-solidaire--c144/le-role-de-leconomie-sociale-et-solidaire-dans-les-pays-du-maghreb-a2128.html>)
- El mostafa nassiri & wafa khalek, « rôle de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) dans la promotion de l'économie sociale et solidaire au Maroc : cas de la préfecture d'agadir Ida outanane ». (https://forumess2017.sciencesconf.org/data/pages/NASSIRI_KHALEK_AJR.pdf)
- Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, guide employeur relatif aux démarches à accomplir auprès de la CNSS, concernant le programme Awrach.
- C.Collette & B.Pigé « Economie sociale et solidaire », Edition DUNOD, Paris, 2008;
- Commission Spécial sur le Modèle de Développement, Le nouveau modèle de développement, rapport général, Avril, 2021
- Circulaire du chef de gouvernement n° 03/2022 du 12 Janvier 2022 portant objet « la mise en œuvre du programme de création de 250.000 emplois directs pendant deux années dans le cadre des chantiers publics provisoires »
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport « Economie Sociale et Solidaire Un levier pour une croissance inclusive », 2015
- Conseil préfectoral de Marrakech (<https://www.cpmarrakech.ma/>)
- D.Clerc, « L'économie sociale et solidaire, de la théorie à la pratique », Alternatives Economiques N°203, 2002;
- Dahir n° 1-57-187 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité
- J.Defourny & P.Develtere, « L'économie sociale au Nord et au Sud », Editions De Boeck, Bruxelles, 1999;
- J.L.Monzon & R.Chaves ,« L'économie sociale dans l'Union européenne », Rapport d'information H.Defalvard, «Les fondements microéconomiques de l'économie sociale et solidaire», Université Paris Est. Erudite, Cahier de recherche (2012-2);
- H.Defalvard, «Marx et les coopératives de production: Une question de valeur», Revue internationale de l'Economie sociale, N°330, 92e année (2013-4);
- Haut-commissariat au Plan, Enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL), Décembre 2011
- La nouvelle tribune, « Economie sociale et solidaire, le Maroc compte 14 500 coopératives » (<https://Int.ma/economie-sociale-solidaire-le-maroc-compte-14-500-cooperatives/>)



- L. Gardin, « Proudhon, père de l'économie sociale et solidaire ? », Xème Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Luxembourg, 3 et 4 Juin 2010.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, « Ibhara programme de mise à niveau et de modernisation des flottes côtière et artisanale ». ([Http://www.mpm.gov.ma/wps/wcm/connect/e7b2cb74-3668-4c95-b470-b6166085af9b/Programme+Ibhar.pdf?MOD=AJPERES](http://www.mpm.gov.ma/wps/wcm/connect/e7b2cb74-3668-4c95-b470-b6166085af9b/Programme+Ibhar.pdf?MOD=AJPERES))
- Observatoire de l'action gouvernementale (OTRAGO), rapport : programme national de création d'emploi 2022-2023, janvier 2022